



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

20 février 2020 – 19h00 – (convocation du 13 février 2020)

.....

Présents : Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire, Madame Christine POU GALAN, Madame Pierrette QUEROL, adjointes au Maire, Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO, Monsieur Thierry BERNARD, Monsieur Serge FALIP, Madame Hélène BEDOS, Monsieur Gaëtan DESCAMPS, Madame Martine MOULY-CHARLES, Madame Jeannine CASTELLANI Conseillers Municipaux.

Absent(s) :

Mesdames Colette BRUNEAU, Karine SAUVAGNAC et Sandrine GALTIER (excusées).

Messieurs Régis FONTES et Richard VERLAGUET (excusés).

Secrétaire de séance : Jean-Paul SCARAMOZZINO

Monsieur le Maire remercie les élus du conseil municipal qui ne se représentent pas, pour leurs engagements pendant toute la durée de ce mandat.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2019.

QUESTION 1 : CREANCES IRRECOUVRABLES DECEMBRE 2019 : ADMISSION EN NON-VALEUR

Madame Pierrette QUEROL, présente à l'Assemblée Délibérante l'état des créances irrécouvrables établi par la Trésorerie de Lamalou Les Bains.

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions règlementaires, le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public, qui doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin.

Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée à l'article « 6541 créances admises en non-valeur » à l'appui de la décision du Conseil Municipal.

L'état de ces valeurs au 10 décembre 2019 se constitue ainsi :

NOM	EXERCICE	PRESTATION	MONTANT	Motif de la prestation
BOUDALIA Noémie	2009 T-28	Redevances eau	33.42 €	Combinaison infructueuse d'actes
BOUDALIA Noémie	2009 T-28	Redevances eau	33.42 €	Combinaison infructueuse d'actes
BOUDALIA Noémie	2009 T-28	Redevances eau	17.72 €	Combinaison infructueuse d'actes

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de déclarer irrécouvrables les créances figurant dans le tableau ci-dessus et de les admettre en non-valeur.

Pour : 7

Abstention : 0

Contre : 3

QUESTION 2 : SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LE RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE AVENUE DE LA REPUBLIQUE

Monsieur Jean-Louis LAFURIE, Maire, informe l'Assemblée Délibérante du projet de renforcement du réseau d'eau potable avenue de la République.

Ces travaux permettraient d'améliorer le rendement du réseau et de renouveler les branchements actuels.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses € HT	Ressources €HT
Travaux 140 500	Subvention sollicitée auprès du département (40%) 71 560
Aléas 10 000	Subvention sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau (40%) 71 560
Etudes 28 400	Autofinancement (20%) 35 780
TOTAL 178 900 € HT	TOTAL 178 900 € HT

Le montant estimé de l'opération étant supérieur à 150 000 € HT, les travaux doivent être réalisés selon les principes de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'eau potable.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau, selon les principes de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'eau potable.

Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

QUESTION 3 : CONVENTION 2020 MEDECINE PREVENTIVE AVEC LE CDG34

Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO informe l'Assemblée Délibérante que dans le cadre du dispositif médecine préventive, une convention doit être signée avec le CDG34.

La convention a pour objet de définir les modalités d'intervention du pôle médecine préventive du CDG34.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'adhérer à la convention 2020 médecine préventive avec le CDG34.

Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

QUESTION 4 : CONVENTION DE PRET DE LA SALLE MONTESQUIEU POUR L'AIDE AUX DEVOIRS AVEC L'ASSOCIATION « LES CHENES VERTS GRAND ORB »

Madame Christine POU GALAN informe l'Assemblée Délibérante que dans le cadre de l'activité « Aide aux devoirs », une convention doit être conclue avec l'association « les chênes verts Grand Orb » pour le prêt de la salle Montesquieu.

La salle Montesquieu est mise à disposition tous les jours de 16H30 à 17H30 hors vacances, jours fériés et mercredis.

Les enfants inscrits à l'aide aux devoirs seront récupérés en garderie à 16H30 et ramenés en garderie au terme de l'activité.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de l'autoriser à signer la convention de prêt de la Salle Montesquieu avec l'association « les chênes verts Grand Orb » pour l'activité « aide aux devoirs ».

Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

QUESTION 5 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE CONTRAT DE MAINTENANCE DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION

Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire, informe l'Assemblée Délibérante que le contrat de maintenance du système de vidéoprotection arrive à terme.

Une consultation a été lancée pour ce contrat. Les prestataires consultés ont également soumis des travaux de maintenance à réaliser pour le bon fonctionnement du parc de vidéoprotection.

- ENGIE Solutions propose un contrat de maintenance annuelle de 3 240 € HT. Les travaux à réaliser en amont sont estimés à 27 743.50 € pour le fonctionnement du contrat de maintenance proposé.
- AXIANS propose un contrat de maintenance annuelle de 7 200 € HT. Les travaux à réaliser en amont sont estimés à 32 691.75 € HT pour le fonctionnement du contrat de maintenance proposé.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de retenir l'offre de la Société ENGIE Solutions pour une maintenance annuelle de 3 240 € HT avec des travaux préalables de 27 743.50 € HT.

Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

QUESTION 6 : CONVENTION DE PASSAGE ET D'ENTRETIEN DE CANALISATIONS SUR TERRAIN PRIVE AVEC LA SCI DES VIGNES

Monsieur Thierry BERNARD, informe l'Assemblée Délibérante que pour les travaux de réseaux demandés par monsieur MASSE, une servitude de passage et d'entretien de canalisation d'eau potable et d'eaux usées doit être établie, sur la parcelle suivante : A3553

Cette convention autorise l'établissement de deux canalisations souterraines sur une bande de 4 mètres de large et d'une longueur approximative de 45 mètres.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'approuver la convention de servitude de passage et d'entretien en terrain privé de canalisations d'eau potable et d'eaux usées avec la SCI DES VIGNES gérée par Madame Maryse REITER.

Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

QUESTIONS DIVERSES :

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 19H25.

**Le Maire
Jean-Louis LAFAURIE**

